

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 30 août 2021

Le 24 août 2021, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 30 août 2021 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et un, le 30 août à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier DE AMORIN, Clément GOELDEL, Gaëlle FLOCH, Éric GIRARDIN, Julien RONDET,

Absents excusés : Paul-Édouard LAROCHE qui donne pouvoir à Estelle COURTEIX
Stéphane JEANTY
Dimitri BOUVIER
Laurent PATEIRON

Absent : Dominique PATEIRON

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

24/2021 : Autorisation au Maire à acheter les parcelles n°274 et C 988-b.

25/2021 : Annulation de la délibération n°19/2021.

26/2021 : Décision budgétaire modificative pour règlement ARTOPIA de 1 200 € de l'article 21318 à l'article 2312.

Informations diverses :

- *Projet Bassin SNCF à GERMAINE*
- *Projet de Traverse de Montchenot (réfléchir à des propositions qui seront communiquées au Maître d'œuvre choisi par la commission d'Appel d'Offres)*
- *Fête patronale*
- *Travaux en cours*
- *Désherbage du cimetière*
- *Bulletin municipal*
- *Opération villages et coteaux propres du 02.10.2021*

Questions diverses

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 5 juillet 2021. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

24/2021 : Autorisation au maire à signer un compromis de vente pour l'achat des parcelles N° 274 et 988-b

Le maire expose aux conseillers le projet d'achat par la commune au CHU des parcelles N° 274 et 988-b situées dans la propriété « La Volière ». Le but de cet achat est de pouvoir réaliser un parking de 25 places au cœur du village et un accès au jardin municipal. Les places de stationnement font cruellement défaut depuis de nombreuses années et l'achat de ce terrain constitue une réelle et unique opportunité. Le prix proposé par le CHU après négociation avec la Directrice Générale est de 90 000 €. Un devis estimatif pour la démolition des bâtiments existants et la création du parking s'élève à 138 000 € (avec une incertitude sur la présence d'amiante dans les colles de carrelage et les revêtements muraux).

Un débat s'instaure. Les conseillers décident à l'unanimité de ne pas voter cette délibération, dans l'attente d'une étude de places de stationnement en collaboration avec le service des routes du département.

Il est procédé au vote.

POUR : 0 CONTRE : 0 ABSTENTION : 10

REFUS À L'UNANIMITÉ

25/2021 : Annulation de la délibération N° 19/2021

Un courrier du 6 juillet 2021 émanant du Bureau des relations avec les collectivités de la Sous-Préfecture de Reims nous a averti que la délibération 19-2021 du 7 juin 2021 ne figure pas dans les attributions susceptibles d'être données au maire.

En conséquence le sous-préfet invite le conseil municipal à retirer cette délibération.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

26/2021 : Décision budgétaire modificative pour règlement Artopia

En raison de l'annulation de la délibération 19-2021 et afin de pouvoir solder le chantier d'aménagement de l'Espace Plein Air, il est nécessaire de transférer la somme de 1 200 € de l'article 21318 à l'article 2312.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Projet bassin SNCF à Germaine

La parole est donnée à Didier De Amorin.

Le projet de bassin de rétention que la SNCF a décidé de construire au-dessus du tunnel Rilly à Germaine a brusquement ressurgi mi-août, alors que nous n'avions aucune information sur le sujet depuis l'été 2017. Une réunion de concertation s'est tenue en mairie de Germaine en présence de la SNCF, de la SAFER, des communes de Germaine et de Villers-Allerand et du commissaire enquêteur.

La SNCF achète trois parcelles d'une superficie de 4 ha à l'ONF dont 1,8 ha sera déboisé pour insérer un bassin de rétention de 25 000 m³ pour tamponner les crues de la Germaine, crues exceptionnelles et centennales. Ces crues entraînent des inondations du tunnel de Germaine et provoquent une interruption du trafic de la SNCF, avec 450 000 € de perte par jour.

Une enquête publique aura lieu du 4 septembre au 4 octobre dans les mairies des deux communes concernées. Une délibération du conseil municipal devra être prise dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Les conseillers s'interrogent sur de nombreux points du projet, le déboisement de plus d'un hectare, la mise en place d'une clôture de 2,5m de hauteur sur 300m, cela dans une forêt d'exception, le tout pour réaliser un bassin qui sera le plus souvent à sec, sauf en cas de crue centennale. Gaëlle Floch précise qu'aucune autre solution n'a été recherchée par la SNCF, comme par exemple remettre en état de fonctionnement les anciennes buses installées par les allemands, qui ne font plus leur office car non entretenues depuis des années.

Projet de traversée de Montchenot

La parole est donnée à Clément Goeldel.

Une réunion s'est tenue ce jour avec la direction des routes du département. Le bilan est plutôt positif. Si nous fournissons une étude intéressante et motivée, la direction des routes peut revoir la RD951 dans la traversée de Montchenot : largeur, qualité du revêtement, partie de chaussée réservée aux piétons et vélos..., afin que cette traversée ressemble à un village.

Nous devons pour cela déposer un dossier complet avant Juin 2022, pour une décision du Département qui interviendrait en Janvier 2023.

La commission des appels d'offres se réunira le vendredi 10 septembre à 18 h pour retenir les 3 candidats à la mission de Maitrise d'Œuvre qui seront auditionnés le vendredi 17 septembre.

Afin de pouvoir effectuer un choix correspondant aux vœux du conseil municipal il est nécessaire de définir les grandes orientations souhaitées.

Fête patronale

La parole est donnée à Estelle Courteix.

Afin de respecter les consignes gouvernementales, un contrôle du pass sanitaire sera effectué le samedi pour le concours de pétanque, ainsi que pour l'accès à la fête le samedi soir et le dimanche après-midi Place des Déportés. Ce contrôle sera assuré par un vigile de la société GSP Sécurité. La place sera entièrement clôturée pour assurer le contrôle. Un véhicule communal sera de plus stationné devant l'entrée de la Place (Vigipirate).

Le parcours de la retraite aux flambeaux reste inchangé. L'ensemble des conseillers est appelé à apporter son concours pour la sécurisation de la déambulation.

La Sous-préfecture a reçu la déclaration de manifestation et la gendarmerie sera informée.

- **Travaux en cours**

- Containers le long du Tennis-Club : validation des plans définitifs, et des implantations. Les travaux de terrassement devraient débuter après les vendanges et nous espérons la mise en place des containers avant le 1er novembre.
- Voirie : les travaux de réfection rue Saint Nicolas sont prévus début septembre par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

- **Bulletin Municipal**

Sa parution est prévue courant octobre afin de collecter les dernières informations sur les dossiers en cours.

- **Désherbage du cimetière**

À l'initiative d'une habitante de la commune il est proposé d'effectuer une séance collective bénévole de désherbage du cimetière, avant la Toussaint.

Présentation de l'affiche destinée à l'information de la population.

- **Opération Villages et Coteaux Propres Samedi 2 Octobre 2021**

La mission Unesco propose de renouveler l'opération de ramassage des détritiques sur le même mode opératoire que les années précédentes. Nous renouvelons notre participation à cette manifestation environnementale.

Si les conditions sanitaires le permettent, café d'accueil et pot de remerciement seront offerts aux participants bénévoles.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 4 octobre à 20h30

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h15.